



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUN 2012**

DATE DE CONVOCATION

14 juin 2012

DATE D’AFFICHAGE

14 juin 2012

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 09
ABSENTS : 06
QUORUM : 08
PROCURATION : 02

DELIBERATION N°2012/16/M-T

L’AN DEUX MILLE DOUZE LE VINGT JUN Á SEIZE HEURES, LE
CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en
séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE**
Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

ABSENTS:

Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales Madame **Patricia BEAUNOL**, adjointe spéciale, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées. Madame **Rosaline CAMILLE**, ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**, Monsieur **Vincent MAYEN** ayant donné procuration à Monsieur **Brice SEPHO**.



**Délibération n° 16/2012/MT
Portant Modification du Plan de financement de la
Piste Quesnel Est**

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Par délibération n° 41/2011/MT en date du 30 septembre 2011, le Conseil municipal a approuvé le plan de financement de la réhabilitation et l'aménagement de la voirie Quesnel Est au lieu dit « Bois de Rose ».

Cette opération devait être financée intégralement par le biais du Fonds d'Investissement Routier et des Transports (FIRT) pour la somme de 248 888 €.

Or à ce jour, ce programme n'est financé qu'à hauteur de 20 % par la Région Guyane dans le cadre du contrat territorial signé le 7 février 2012.

À cet effet, je vous demande d'approuver le nouveau plan de financement suivant :

Région Guyane	:	50 000 €	(20 %)
Commune	:	198 888 €	(80 %)
Montant total	:	248 888 €	(100 %)

Je vous demande par conséquent de bien vouloir :

- ✓ Approuver le nouveau plan de financement proposé ;
- ✓ M'autoriser à effectuer toutes les démarches administratives et financières et à signer tout document référant à ce projet.

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande donc de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le rapport de M. le Maire concernant la modification du plan de financement de la piste de Quesnel Est,

Après avoir entendu ses explications et délibéré,

.../...

DÉCIDE :

Article 1 : APPROUVE le nouveau plan de financement proposé :

Région Guyane	:	50 000 €	(20 %)
Commune	:	198 888 €	(80 %)
Montant total	:	248 888 €	(100 %)

Article 2 : AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières et à signer tout document se référant à ce projet.

ADOPTÉE PAR ONZE (11) VOIX CONTRE ZÉRO (0)

Pour certification exécutoire

Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 20 juin 2012.

Le Maire,



Patrick LECANTE

Publication le : 04 JUIL. 2012

